

Un grand parc photovoltaïque verra le jour à Agnos dans le courant de l'année

La préfecture vient de valider la construction d'un parc solaire à Agnos. 21 186 m² de panneaux seront installés dans le courant de l'année 2019 : ils produiront la consommation annuelle de 990 foyers.

Plus rien ne s'oppose, dorénavant, au démarrage des travaux de construction d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune d'Agnos. Une première étape avait été franchie au début de l'année 2018 par la signature d'un bail locatif de 40 ans entre la municipalité, propriétaire d'une parcelle de 13 hectares située sur le plateau des Plouts, à proximité de la salle polyvalente, et la société SolaireDirect, filiale à 95 % du distributeur d'électricité Engie.

A présent, c'est la préfecture des Pyrénées-Atlantiques qui a donné son aval en accordant à SolaireDirect l'autorisation d'y construire un parc solaire photovoltaïque. C'est l'aboutissement de nombreuses années de réflexion et de travail de la part du conseil municipal dans son ensemble et plus spécifiquement du maire André Bernos, particulièrement concerné par les enjeux écologiques et environnementaux de sa commune. C'est sous son impulsion, en effet, que la municipalité d'Agnos a manifesté sa volonté de s'inscrire dans la dynamique de la transition énergétique, par plusieurs initiatives et en particulier par l'identification de la parcelle du projet pour le développement de panneaux photovoltaïques.

Création dans le courant de l'année
Le parc verra le jour dans le courant de cette année 2019. Une partie de la parcelle, soit 7,5 hectares environ, sera réservée aux panneaux solaires, le reste étant consacré à l'aménagement de bosquets, prairies, d'un verger et



Les adjoints Yves Moity et Sylvie Anquetin et le maire André Bernos ont présenté le futur parc photovoltaïque d'Agnos, en présence du président de l'interco Daniel Lacrampe. Plus de 21 000 m² de panneaux seront installés, tandis que le terrain sera entretenu grâce à des moutons d'Ouessant. © ALAIN VER

de diverses autres plantations, de manière à maintenir la faune et la flore existantes. Dans le même souci du respect de l'environnement, les terrains seront entretenus par pâturage d'un troupeau de moutons d'Ouessant. Ces animaux rustiques sont très

efficaces pour l'entretien des fougères et des landes herbacées et sont réputés pour être des tondeuses écologiques.

Plus de 21 000 m² de panneaux
Les 21 186 m² de panneaux photovoltaïques du parc

auront une puissance totale de 3,8 MW et pourront assurer une production annuelle de 4,6 GWh, soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de 990 foyers. La structure figurera alors parmi les plus importantes du département en terme de superficie et de puissance.

Le temps de remboursement de la dette énergétique du parc solaire est d'environ 13 mois. En d'autres termes, grâce à sa production d'électricité sans rejets, il aura fait économiser, en un peu plus d'un an, plus d'émissions de CO₂ qu'il n'en aura consommé pour sa propre construction et celle de ses matériels.

ALAIN VERCOUTER @oloron-pp@pyrenees.com



André Bernos attend l'aboutissement de son « bébé »

Le maire d'Agnos, André Bernos, se montre très satisfait de cet aboutissement « qui constitue une nouvelle impulsion sur et pour le village ». Puis, paraphrasant un slogan de l'Association des maires ruraux de France, il ajoute : « Le rural c'est l'avenir ». Évoquant les enjeux financiers du projet qu'il considère comme son « bébé », il conclut de manière positive pour préciser que « les produits de la location du terrain communal permettront de ne pas toucher aux impôts locaux, qui n'ont pas augmenté depuis 13 ans en dépit de la baisse des dotations d'État ».